



Joinville-le-Pont, le 3 juillet 2009

Monsieur Benoit WILLOT
Conseiller Municipal
2, Quai du Barrage
94340 Joinville-le-Pont

Services Techniques Municipaux
Urbanisme
CL/SB
☎ : 01 49 76 60 18
LRAR

Objet : droit de réponse relatif aux espaces verts/Hauts de Joinville

Monsieur le Conseiller Municipal, Cher Benoit,

Lors de la réunion publique du 2 juillet 2009 relative aux Hauts-de-Joinville, vous avez affirmé qu'en page 17 du traité de concession d'aménagement signé par la Ville, il était fait mention d'une surface de 4500 m² d'espaces verts prévus. Vous avez d'ailleurs montré le document en réunion publique. Vous avez repris ces chiffres dans votre article publié le 3 juillet 2009 intitulé « Les girouettes ».

Vous en avez déduit que la nouvelle version du projet était moins intéressante de ce point de vue. Je me permets de m'inscrire en faux contre vos propos et je suis certain que vous aurez l'honnêteté de publier ce courrier dans votre blog.

Vous trouverez en pièce jointe la page 17 du traité de concession. Vous verrez par vous même qu'il ne fait pas mention de la superficie d'espaces verts. Vous ne trouverez d'ailleurs dans le document aucune superficie d'espaces verts tout comme je l'ai annoncé en réunion publique.

Pour calculer la superficie d'espaces verts prévus dans le projet de février 2008, nous avons, tout simplement, calculé à l'échelle ce que les plans prévoient. Les 1400 m² (situés sur l'îlot G et l'îlot D) que j'ai annoncés en réunion publique résultent d'un calcul « au réel » que je serai ravi de faire avec vous lorsque vous le souhaitez.

La nouvelle version du projet compte 3000 m² d'espaces verts accessibles au public. Nous avons donc doublé la superficie des espaces verts prévus et nous avons par ailleurs renforcé leur qualité.

Je tiens pour autant à souligner que le chiffre de 4500 m² d'espaces verts existe bien à la page 17 du dossier de création de la ZAC.

Cependant, vous n'avez certainement pas lu en détail ce document qui précise en page 18 que les espaces verts publics comprennent (je cite) : « *la place du 8 mai 1945 reconfigurée, le mail planté assurant la liaison avec « les Canadiens » ainsi que la requalification des bords de Marne et la nouvelle passerelle au-dessus de la rivière.* »

Vous comprendrez que si nous intégrions les bords de Marne proches des Hauts de Joinville, tout comme dans le dossier de création de ZAC, au calcul des espaces verts publics du nouveau projet, nous pourrions annoncer non pas 3000 m² d'espaces verts ouverts au public mais 6000 m². Cependant ce calcul ne serait pas complètement honnête.

J'espère que ces éléments d'explications précis et factuels vous permettront de comprendre la confusion que vous avez commise. Je regrette bien entendu que vous n'ayez pas, en Conseil Municipal pu vous exprimer à ce sujet puisque vous avez quitté la salle. J'aurai ainsi pu vous apporter ces éléments et vous éviter d'énoncer, en réunion publique, des contre-vérités.

Dans l'attente d'une diffusion de ce courrier sur votre blog, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Municipal, Cher benoit, mes salutations distinguées.



~~Jacques~~ **Jean-Jacques GRESSIER**

**Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme
et au cadre de Vie**